



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service Déplacements Risques Sécurité
Pôle Risques Naturels et Technologiques**

Nice, le **07 DEC. 2021**

ATTESTATION

Objet : Modification n°1 du plan de prévention des risques (PPR) naturels d'incendies de forêt de Cagnes-sur-mer – Consultations des personnes publiques associées

Je soussigné, Matthias Paluszkiewicz, adjoint au chef du pôle risques naturels et technologiques, certifie que, conformément à l'article R562-7 du code de l'environnement, le projet de modification du PPR incendies de forêt de Cagnes-sur-mer a été soumis, par Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes par lettres recommandées datées du 17 août 2021, à l'avis :

- du conseil municipal de Cagnes-sur-mer,
- du conseil métropolitain de Nice côte d'azur,
- du conseil départemental des Alpes-Maritimes,
- du conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- de la chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes,
- du service départemental d'incendie et de secours (SDIS),
- du centre régional de la propriété forestière (CRPF),

Le conseil municipal de Cagnes-sur-mer a émis un avis favorable par délibération en date du 14 octobre 2021.

Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) a émis un avis favorable par courrier en date du 6 décembre 2021.

À ce jour, en l'absence de réponses parvenues à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes, les autres avis sont également réputés favorables, conformément à l'article R 562-7 du code de l'environnement.

L'adjoint au chef de pôle Risques

Matthias PALUSZKIEWICZ